



# DÉLIBÉRATION

## du 23 mai 2023

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<b>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</b>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>25 MAI 2023</b> Publiée, le <b>30 MAI 2023</b> Notifiée, le	<b>Étaient présents</b> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. <b>Étaient absents excusés</b> : M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAUDEAU), <b>Assistait également au titre des services</b> : Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON <b>Secrétaire de séance</b> : M. Philippe JAHAN <b>Date de la convocation</b> : 17 mai 2023
<b>Délibération n°23.3.11</b>	<b><u>VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT</u></b> <b>Dénomination d'une voie dans la ZA du Petit Bois</b>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'installation de la fibre, l'ensemble des voies de la Commune doivent être dénommées. **Sur la ZA du Petit Bois deux rues distinctes portent le nom de « ZA du Petit Bois ».** Afin de bien distinguer ces deux voies, il est proposé de renommer la rue partant de l'intersection avec la RD 21 jusqu'à la fin d'agglomération (la portion suivante se dénomme « La Sébilière »).

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies communales.

La commission voirie propose de nommer cette « route de la Sébilière » .

**Après avoir entendu cet exposé,**

*Sur proposition du Maire,*

*Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
est appelé à l'unanimité :**

► **DÉCIDE DE NOMMER** « route de la Sébilière » la rue partant de l'intersection avec la RD 21 jusqu'à la fin d'agglomération.

*Pour extrait conforme au registre*

Philippe JAHAN  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU



Accusé de réception en  
préfecture 044-214400962-  
20230523-23311d-DE Reçu le  
25/05/2023